

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 15 mars 2010 refusant le certificat
prévu à l'article L. 111-2 du code du patrimoine**

NOR : MCCC1007405A

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 15 mars 2010, est refusé le certificat d'exportation demandé pour un *ensemble de six panneaux* peints par Eustache Le Sueur et son atelier, *provenant du Cabinet de l'Amour de l'hôtel Lambert*, bois peint et doré, vers 1645-1647, ces rares vestiges du Cabinet de l'amour, dont l'excellente facture est caractéristique de l'art de Le Sueur, sont un important témoignage sur l'évolution du goût de la société parisienne du Grand Siècle, représentatif du nouveau style décoratif apparu avec la Régence d'Anne d'Autriche, qui diffère, par une certaine légèreté, de la majesté versaillaise qui s'est ensuite imposée en France.